

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25340065900012	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat intercommunal à vocation unique Syndicat du Bas Languedoc
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE LITTORAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : Syndicat (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	26
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	28
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 256 815,08	9 256 815,08
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
O		=	=
R	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 256 815,08	9 256 815,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	19 274 202,56	20 221 488,21
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 975 671,91	2 062 312,99
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 033 926,73	(si solde positif) 0,00
O		=	=
R	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	22 283 801,20	22 283 801,20

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 540 616,28	31 540 616,28
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	465 500,00	0,00	342 500,00	0,00	342 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	383 000,00	0,00	360 150,00	0,00	360 150,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
Total des dépenses de gestion des services		988 500,00	0,00	842 650,00	0,00	842 650,00
66	Charges financières	1 131 823,71	0,00	1 065 570,97	0,00	1 065 570,97
67	Charges exceptionnelles	206 000,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 376 323,71	0,00	2 034 220,97	0,00	2 034 220,97
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 144 861,69	0,00	1 626 616,35	0,00	1 626 616,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 961 842,01	0,00	5 595 977,76	0,00	5 595 977,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 106 703,70	0,00	7 222 594,11	0,00	7 222 594,11
TOTAL		8 483 027,41	0,00	9 256 815,08	0,00	9 256 815,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 256 815,08
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 709 440,00	0,00	6 510 550,00	0,00	6 510 550,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 002 369,00	0,00	1 995 190,00	0,00	1 995 190,00
75	Autres produits de gestion courante	51 930,00	0,00	51 930,00	0,00	51 930,00
Total des recettes de gestion des services		7 783 739,00	0,00	8 567 670,00	0,00	8 567 670,00
76	Produits financiers	474 360,13	0,00	474 360,13	0,00	474 360,13
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		8 258 099,13	0,00	9 042 030,13	0,00	9 042 030,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	224 928,28	0,00	214 784,95	0,00	214 784,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		224 928,28	0,00	214 784,95	0,00	214 784,95
TOTAL		8 483 027,41	0,00	9 256 815,08	0,00	9 256 815,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 256 815,08
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	7 007 809,16
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles	530 000,00	125 550,00	274 450,00	0,00	400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 195 270,00	1 850 121,91	15 869 678,09	0,00	17 719 800,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	16 752 270,00	1 975 671,91	16 171 128,09	0,00	18 146 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 060 755,53	0,00	2 188 289,52	0,00	2 188 289,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 060 755,53	0,00	2 188 289,52	0,00	2 188 289,52
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 513 025,53	1 975 671,91	18 359 417,61	0,00	20 335 089,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	224 928,28	0,00	914 784,95	0,00	914 784,95
041	Opérations patrimoniales (4)	262 911,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	487 839,43	0,00	914 784,95	0,00	914 784,95
	TOTAL	21 000 864,96	1 975 671,91	19 274 202,56	0,00	21 249 874,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 033 926,73
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 283 801,20
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 541 126,62	2 062 312,99	0,00	0,00	2 062 312,99
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 455 445,05	0,00	10 748 755,18	0,00	10 748 755,18
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 996 571,67	2 062 312,99	10 748 755,18	0,00	12 811 068,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	3 373 755,86	0,00	1 550 138,92	0,00	1 550 138,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 373 755,86	0,00	1 550 138,92	0,00	1 550 138,92
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 070 327,53	2 062 312,99	12 298 894,10	0,00	14 361 207,09
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 144 861,69	0,00	1 626 616,35	0,00	1 626 616,35

Syndicat du Bas Languedoc - Syndicat - BP (projet de budget) - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 961 842,01		6 295 977,76	0,00	6 295 977,76
041	Opérations patrimoniales (4)	262 911,15		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 369 614,85		7 922 594,11	0,00	7 922 594,11
TOTAL		21 439 942,38	2 062 312,99	20 221 488,21	0,00	22 283 801,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		22 283 801,20
---	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

7 007 809,16

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	342 500,00		342 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	360 150,00		360 150,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00		140 000,00
66	Charges financières	1 065 570,97	0,00	1 065 570,97
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	100 000,00	126 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	5 495 977,76	5 495 977,76
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 626 616,35	1 626 616,35
Dépenses d'exploitation – Total		2 034 220,97	7 222 594,11	9 256 815,08

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 256 815,08
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	214 784,95	214 784,95
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 188 289,52	0,00	2 188 289,52
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	27 000,00	0,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	400 000,00	0,00	400 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	17 719 800,00	0,00	17 719 800,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	700 000,00	700 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		20 335 089,52	914 784,95	21 249 874,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 033 926,73
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 283 801,20
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 510 550,00		6 510 550,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 995 190,00		1 995 190,00
75	Autres produits de gestion courante	51 930,00		51 930,00
76	Produits financiers	474 360,13	0,00	474 360,13
77	Produits exceptionnels	0,00	214 784,95	214 784,95
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		9 042 030,13	214 784,95	9 256 815,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 256 815,08
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 062 312,99	0,00	2 062 312,99
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 748 755,18	0,00	10 748 755,18
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		4 682 977,76	4 682 977,76
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	700 000,00	700 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		813 000,00	813 000,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 626 616,35	1 626 616,35
Recettes d'investissement – Total		12 811 068,17	7 922 594,11	20 733 662,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 550 138,92
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 283 801,20
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	465 500,00	342 500,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	500,00	500,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	20 000,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 000,00	3 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	4 000,00	0,00
6066	Carburants	4 000,00	3 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	22 000,00	20 000,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	31 000,00	10 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	1 000,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	44 000,00	35 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	1 000,00	0,00
6156	Maintenance	14 000,00	14 000,00	0,00
6161	Multirisques	32 000,00	25 000,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	8 000,00	11 000,00	0,00
6168	Autres	2 500,00	2 500,00	0,00
618	Divers	500,00	500,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	125 000,00	80 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	5 000,00	0,00
6237	Publications	2 000,00	3 000,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	500,00	500,00	0,00
6248	Divers	500,00	500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	2 000,00	0,00
6257	Réceptions	20 000,00	15 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	4 500,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 500,00	1 500,00	0,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	70 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	500,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	500,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	7 000,00	4 000,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	383 000,00	360 150,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	1 050,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	3 150,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	197 500,00	226 800,00	0,00
6412	Congés payés	1 000,00	1 050,00	0,00
6413	Primes et gratifications	10 000,00	1 050,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	1 050,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 000,00	31 500,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	18 000,00	16 800,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 000,00	40 950,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 000,00	2 100,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	17 000,00	4 200,00	0,00
6471	Prestations directes	32 500,00	17 850,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 050,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	10 500,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	1 050,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	140 000,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 000,00	3 000,00	0,00
6531	Indemnités élus	110 000,00	110 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	6 000,00	6 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	21 000,00	21 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		988 500,00	842 650,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	1 131 823,71	1 065 570,97	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 159 909,86	1 094 337,51	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-28 086,15	-28 766,54	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	206 000,00	26 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	4 000,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	200 000,00	20 000,00	0,00

Syndicat du Bas Languedoc - Syndicat - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	50 000,00	100 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 376 323,71	2 034 220,97	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 144 861,69	1 626 616,35	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 961 842,01	5 595 977,76	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	100 000,00	100 000,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 048 842,01	4 682 977,76	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	813 000,00	813 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 106 703,70	7 222 594,11	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 106 703,70	7 222 594,11	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 483 027,41	9 256 815,08	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		9 256 815,08
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-28 766,54
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-28 766,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	20 000,00	10 000,00	0,00
64198	Autres remboursements	20 000,00	10 000,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 709 440,00	6 510 550,00	0,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	5 698 890,00	6 500 000,00	0,00
7068	Autres prestations de services	10 550,00	10 550,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 002 369,00	1 995 190,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	2 002 369,00	1 995 190,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	51 930,00	51 930,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 830,00	1 830,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	50 000,00	50 000,00	0,00
7588	Autres	100,00	100,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		7 783 739,00	8 567 670,00	0,00
76	Produits financiers (b)	474 360,13	474 360,13	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	474 360,13	474 360,13	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 258 099,13	9 042 030,13	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	224 928,28	214 784,95	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	215 709,10	214 784,95	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	9 219,18	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		224 928,28	214 784,95	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 483 027,41	9 256 815,08	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 256 815,08
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	27 000,00	27 000,00	0,00
2031	Frais d'études	18 000,00	18 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	9 000,00	9 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	530 000,00	274 450,00	0,00
2111	Terrains nus	350 000,00	74 450,00	0,00
2121	Aménagement Terrains nus	40 000,00	50 000,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	60 000,00	70 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 000,00	40 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	20 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	20 000,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 195 270,00	15 869 678,09	0,00
2313	Constructions	640 190,00	892 298,82	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	330 000,00	330 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	15 225 080,00	14 647 379,27	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 752 270,00	16 171 128,09	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 060 755,53	2 188 289,52	0,00
1641	Emprunts en euros	2 857 814,73	2 063 628,72	0,00
1675	Dettes afférentes aux PPP	124 660,80	124 660,80	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	78 280,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 060 755,53	2 188 289,52	0,00
458107	convention pinet (6)	200 000,00	0,00	0,00
458108	convention marseillan (6)	500 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		700 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		20 513 025,53	18 359 417,61	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	224 928,28	914 784,95	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	224 928,28	914 784,95	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	115 463,65	112 745,50	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	14 399,04	14 399,04	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	11 865,00	11 865,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	52 387,41	54 181,41	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	21 594,00	21 594,00	0,00
28188	Autres	9 219,18	0,00	0,00
458107	convention pinet	0,00	200 000,00	0,00
458108	convention marseillan	0,00	500 000,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	262 911,15	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	13 589,55	0,00	0,00
1675	Dettes afférentes aux PPP	249 321,60	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		487 839,43	914 784,95	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		21 000 864,96	19 274 202,56	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 975 671,91
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 033 926,73
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 283 801,20
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	2 541 126,62	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 603 353,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	937 773,62	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 455 445,05	10 748 755,18	0,00
1641	Emprunts en euros	8 455 445,05	10 748 755,18	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 996 571,67	10 748 755,18	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 373 755,86	1 550 138,92	0,00
1064	Réserves réglementées	32 072,14	0,00	0,00
1068	Autres réserves	3 341 683,72	1 550 138,92	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 373 755,86	1 550 138,92	0,00
458207	convention pinet (5)	200 000,00	0,00	0,00
458208	convention marseillan (5)	500 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		700 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		15 070 327,53	12 298 894,10	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 144 861,69	1 626 616,35	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 961 842,01	6 295 977,76	0,00
2181	Installat° générales, agencements	100 000,00	100 000,00	0,00
28031	Frais d'études	10 897,00	10 897,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	943,80	279,45	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 541,00	1 541,00	0,00
28131	Bâtiments	497 239,29	496 835,43	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	815,00	2 193,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	350,00	350,00	0,00
28143	Constr. / sol d'autrui-Droit superficie	7 637,95	7 637,95	0,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	13 492,00	13 492,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	81 136,00	82 567,00	0,00
28154	Matériel industriel	4 323,00	1 441,00	0,00
28155	Outillage industriel	239,00	239,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	3 276 537,57	3 945 855,18	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	404,00	403,55	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	22 639,00	22 639,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	97 333,41	84 891,36	0,00
28181	Installations générales, agencements	2 768,92	2 016,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 338,53	5 753,17	0,00
28184	Mobilier	13 987,36	3 946,67	0,00
28188	Autres	9 219,18	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	813 000,00	813 000,00	0,00
458207	convention pinet	0,00	200 000,00	0,00
458208	convention marseillan	0,00	500 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 106 703,70	7 922 594,11	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	262 911,15	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	13 589,55	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	249 321,60	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 369 614,85	7 922 594,11	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		21 439 942,38	20 221 488,21	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	2 062 312,99
----------------------------------	---------------------

+

Syndicat du Bas Languedoc - Syndicat - BP (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			22 283 801,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					48 388 637,72									
1641 Emprunts en euros (total)					48 388 637,72									
00 0020 80592 A	SA CREDIT FONCIER	06/11/2012	06/11/2012	26/11/2012	3 000 000,00	F		4,420	4,478		A	C		A-1
00002080692B	SA CREDIT FONCIER	06/11/2012	25/03/2013	25/03/2014	2 000 000,00	F		4,570	4,570		A	C		A-1
00692504792G	SA CREDIT FONCIER	18/07/2008	21/07/2008	31/07/2008	5 000 000,00	F		4,930	5,176		T	P	O	A-1
0250666/02	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/06/2006	01/04/2009	01/07/2009	392 389,07	F		3,940	4,002		T	P		A-1
02LM2M013PR	SA CRCA	01/01/2017	01/01/2017	20/11/2017	139 487,58	F		5,336	5,382		A	X Echéance constante		A-1
20111121 C714691 A1721049000	SA CREDIT FONCIER	06/12/2021	13/12/2021	13/12/2021	7 000 000,00	F		0,880	0,891		T	C		A-1
5412021	SA CAISSE EPARGNE	21/02/2019	02/04/2019	25/07/2019	1 200 000,00	F		1,840	1,856		T	X Echéance constante	O	A-1
8186385	SA CAISSE EPARGNE	18/06/2012	18/06/2012	25/09/2012	500 000,00	F		5,110	5,198		T	X Echéance constante		A-1
ARC30070	SA CAISSE EPARGNE	01/01/2007	25/03/2007	25/03/2008	199 660,77	F		4,470	4,470		A	X Echéance constante		A-1
MIN0250666/003	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/06/2006	01/04/2009	01/07/2009	1 568 387,50	F		3,940	4,002		T	P		A-1
MIN245533EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2007	30/04/2007	01/04/2008	5 000 000,00	F		4,280	4,280		A	P		A-1
MON505213EUR/0505691	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/10/2015	01/12/2015	01/07/2016	12 755 379,46	F		3,250	3,378		A	X Division Echeance Constante		A-1
MON513084EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2017	01/01/2017	01/03/2017	483 333,34	F		1,760	1,797		T	C	O	A-1
MON516245EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2017	01/01/2017	01/03/2017	750 000,00	F		1,260	1,282		T	C	O	A-1
MON535431EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/07/2020	15/08/2020	01/11/2020	1 000 000,00	F		0,860	0,873		T	X Echéance constante	O	A-1
MON541327EUR/ancien	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/11/2021	17/12/2021	17/12/2021	400 000,00	F		0,860	0,866		T	C	O	A-1
MON539253EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL													
MPH275226EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	12/05/2011	30/05/2011	01/06/2012	7 000 000,00	F		3,880	3,533		A	C		A-1

Syndicat du Bas Languedoc - Syndicat - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					1 246 608,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					1 246 608,00									
20171082	Entreprise AGENCE DE L EAU	24/07/2017	30/08/2017	16/08/2019	1 246 608,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					49 635 245,72									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		33 384 950,40					2 013 628,72	1 044 337,51	0,00	409 672,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		33 384 950,40					2 013 628,72	1 044 337,51	0,00	409 672,93
00 0020 80592 A		0,00	A-1	1 000 000,00	4,83	F		4,478	200 000,00	44 813,89	0,00	3 495,07
00002080692B		0,00	A-1	800 000,03	5,17	F		4,570	133 333,33	37 067,78	0,00	23 865,56
00692504792G		0,00	A-1	4 182 205,78	25,50	F		5,176	82 108,32	207 519,02	0,00	34 812,10
0250666/02		0,00	A-1	272 748,56	15,00	F		4,002	12 375,89	10 565,28	0,00	2 564,67
02LM2M013PR		0,00	A-1	113 633,30	14,83	F		5,382	5 144,35	6 033,93	0,00	656,09
20111121 C714691 A1721049000		0,00	A-1	6 766 666,68	28,92	F		0,891	233 333,32	58 776,67	0,00	2 874,67
5412021		0,00	A-1	1 063 267,14	21,25	F		1,856	40 707,53	19 284,31	0,00	3 449,43
8186385		0,00	A-1	300 008,81	9,42	F		5,198	25 207,81	14 852,51	0,00	234,04
ARC30070		0,00	A-1	56 776,56	3,17	F		4,470	13 277,07	2 537,91	0,00	1 490,73
MIN0250666/003		0,00	A-1	1 079 872,75	15,00	F		4,002	49 839,53	41 817,72	0,00	10 145,83
MIN245533EUR		0,00	A-1	4 067 056,52	24,25	F		4,280	91 260,83	176 487,66	0,00	129 750,09
MON505213EUR/0505691		0,00	A-1	8 451 572,77	25,50	F		3,378	628 514,93	278 491,06	0,00	129 243,44
MON513084EUR/001		0,00	A-1	283 333,42	8,42	F		1,797	33 333,32	4 766,67	0,00	374,73
MON516245EUR001		0,00	A-1	525 000,00	13,92	F		1,282	37 500,00	6 437,82	0,00	511,88
MON535431EUR		0,00	A-1	895 885,01	17,58	F		0,873	46 923,25	7 553,55	0,00	1 216,85
MON541327EUR/ancien MON539253EUR		0,00	A-1	376 923,07	12,00	F		0,866	30 769,24	3 074,73	0,00	734,23
MPH275226EUR		0,00	A-1	3 150 000,00	8,42	F		3,533	350 000,00	124 257,00	0,00	64 253,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		872 625,60					124 660,80	0,00	0,00	0,00

Syndicat du Bas Languedoc - Syndicat - BP (projet de budget) - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		872 625,60					124 660,80	0,00	0,00	0,00
20171082		0,00	A-1	872 625,60	6,58	F		0,000	124 660,80	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		34 257 576,00					2 138 289,52	1 044 337,51	0,00	409 672,93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	34 257 576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				25 500,00		
Adjoint Adm Pricipal 2 Cl	C	ADM		25 500,00	A	A
TOTAL GENERAL				25 500,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par (1) Le president,
A St Jean de Vedas le 05/04/2023

(1) Le president,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A St Jean de Vedas, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALAUZET Jean-Marc	
ALOY Frédéric pouvoir à	
ANTERRIEU Anne-Marie	
ANTIGNAC Stéphane	
ARAGON Jean-Claude	
AUDOUI Phillippe	
BERGE Jacques pouvoir à	
BERTES Alain	
BOSC Marcel pouvoir à	
CINCON Sylvie	
COMMEINHES François pouvoir à SABATIER Vincent	
CUSIN Gilles	
DALUZ Aurélien	
DARTIER Jordan pouvoir à	
DAUGA Jean-Marc	
DELMAS Olivier	
DEMOLLIERE Jean-Pierre pouvoir à	
EVOUNA NGUEMA Graziella	
FAGES Roger	
FERNANDEZ Angel pouvoir à ANTIGNAC Stéphane	
FERRIER Magali pouvoir à ARAGON Jean-Claude	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GACHON Anne	
GARCIA Michel	
GARROUSTE Julien	
GLOMOT Rémi pouvoir à MABELLY Laurence	
GRAINE Marcel	
GYBELY Claude	
ILLAIRE Régine	
LAFARGUE Philippe	
LENOIR Philippe	
MABELLY Laurence	
MARTINIER Jacques	
MICHEL Yves	
MULET Célin suppléante de SABORIT Ghislaine	
MUSENGER Pascal	
NICOLAS Nima	
NIDECKER Georges	
NURIT Gilles	
PEGURIE David	
PETIT François	
RAJA Cédric	
REVOL René	
RIMBERT Anne	
RIO François	
ROQUES Alicia	
SABATIER Vincent	
SABLOS Gérard	
SAINTELLIER Catherine pouvoir à NIDECKER Georges	
SAUCEROTTE Bernard pouvoir à	
SAVY Max	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SCHMITT Jérôme	
VALLAT Stéphane pouvoir à	
VANDERMEERSCH Bruno	
VERA Joël	

Certifié exécutoire par (1) Le president, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marseillan,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.